



## INFORMATION CAISSE DE SOLIDARITE

Madame, Monsieur

Le collège et le lycée Kléber sont dotés d'une CAISSE DE SOLIDARITE dont les principes d'attributions sont fixés par le conseil d'Administration.

En parallèle de l'attribution des FONDS SOCIAUX, la CAISSE DE SOLIDARITE permet à l'établissement de venir en aide aux collégiens, lycéens et étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles, dont les familles rencontrent des difficultés pour la restauration scolaire, des sorties et des voyages, ou encore des fournitures scolaires.

Les contributions volontaires peuvent être faites selon les modalités présentées ci-dessous.

En vous remerciant pour votre collaboration.

Bien cordialement

La Provisseure



Helena Costa

COLLEGE ET LYCEE KLEBER STRASBOURG

Année scolaire 2024/2025

Document à remettre à l'intendance uniquement en cas de versement

### VERSEMENT A LA CAISSE DE SOLIDARITE

Nom, prénom du père / de la mère :

\_\_\_\_\_

Nom, prénom de l'élève :

\_\_\_\_\_

Verse la somme de \_\_\_\_\_ (uniquement par chèque bancaire) à l'ordre de  
**l'agent comptable du lycée Kléber**

Date : \_\_\_\_\_

✂

COLLEGE ET LYCEE KLEBER STRASBOURG

Année scolaire 2024/2025

### RECU

De : (Nom, Prénom) : \_\_\_\_\_

La somme de \_\_\_\_\_ a été versée par chèque bancaire.

En participation à la caisse de solidarité de l'établissement.

Cachet de l'établissement